

DEPARTEMENT de l'INDRE  
COMMUNAUTE de COMMUNES du  
VAL de BOUZANNE

**BUDGET PRINCIPAL**  
**Rénovation et aménagement du siège de la CDC du VAL de BOUZANNE**  
**Projet modifié – Coordination SPS**

**DECISION du PRESIDENT n° 2023 - 20**

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu l'article L 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'une somme de 15 000 € HT ;

Vu le devis de SOCOTEC n°2212346A0000012 du 30 mai 2023 pour la mission de coordination SPS des travaux de rénovation et aménagement du siège de la CDC du VAL de BOUZANNE, projet modifié, pour un prix total de 3 115 € HT.

DECIDE : \*

**Article 1 : d'accepter** le devis de SOCOTEC n°2212346A0000012 du 30 mai 2023 pour la mission de coordination SPS des travaux de rénovation et aménagement du siège de la CDC du VAL de BOUZANNE, projet modifié, pour un prix total de 3 115 € HT.

**Article 2 : de signer** les devis correspondants pour commande.

A Neuvy-Saint-Sépulcre, le 1<sup>er</sup> Juin 2023

Le Président,  
Christian ROBERT.



Publié le : 02/06/2023

Le Président.  
Christian ROBERT.





**SOCOTEC**

Proposition commerciale

# Réhabilitation des bureaux de la CDC - SPS - NEUVY-SAINT-SEPULCRE

PASS CONFIANCE – 30 mai 2023

**Votre contact SOCOTEC Construction :**

Bernard DUBIN  
Directeur d'Agence  
Tel : 02.54.34.95.05.  
Mail : [bernard.dubin@socotec.com](mailto:bernard.dubin@socotec.com)

SOCOTEC Agence Construction Chateauroux  
Pôle Construction&Immobilier Centre  
3 rue Colbert  
Bâtiment B  
36000 CHATEAUROUX

**Interlocuteur CLIENT :**

Christian ROBERT  
Président  
Tel : 02 54 31 20 06  
Mail : [cdsbouzanne@orange.fr](mailto:cdsbouzanne@orange.fr)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE  
20 RUE EMILE FORICHON  
36230 NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles  
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France



# SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE COORDINATION SPS	6
	L'équipe	6
	La méthodologie	6
	Les délais pour les principales prestations	7
	Les honoraires	7
4	CONDITIONS DE PAIEMENT	8
5	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	9
6	ANNEXE : Chiffrage mission CSPA	10

# 1 SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : Réhabilitation des bureaux de la CDC  
- SPS à NEUVY-SAINT-SEPULCRE.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
<b>MISSIONS DE BASE</b>	
Mission de coordination SPS	3 115,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 115,00 €</b>

**Rappel de votre projet** : Réhabilitation des bureaux de la CDC - SPS à NEUVY-SAINT-SEPULCRE

V3 - [K] 2212346A0000012

Fait à CHATEAUROUX, le 30 mai 2023

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : _____ _____	Bernard DUBIN Directeur d'Agence  <i>Signature :</i>
N° SIRET de la société à facturer : _____ _____	
Adresse de facturation : _____ _____	
Date : _____	
<i>Signature et cachet de l'entreprise :</i>	Agence Construction Chateauroux Pôle Construction&Immobilier Centre 3 rue Colbert Bâtiment B 36000 CHATEAUROUX

NB : La présente proposition comporte 10 pages

## 2 VOTRE PROJET

### Ses principales caractéristiques

**Adresse de l'opération :**

20 Rue Emile Forichon  
36230 NEUVY-SAINT-SEPULCRE

**Nombre de bâtiments :** 1

**Catégorie d'ERP :** 5

**Stade d'avancement du projet :** APS/PC

**Durée prévisionnelle des travaux :** 7,0 mois

**Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) :** 250 000,00 €

**Surface :** 300 m<sup>2</sup>

### Description et points particuliers

Architecte : Cabinet POULAIN

Les travaux ont pour objet la réhabilitation du siège de la CDC.

Un mur porteur doit être détruit et remplacé par une poutre porteuse.

Le 1er étage sera réaménagé en bureaux.

Pour Information, notre chiffrage s'est basé sur les hypothèses suivantes :

- Nombre d'entreprises intervenantes : 12

# 3

## LA MISSION DE COORDINATION SPS

**OBJECTIF** : Prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises.

Anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet.

Au vu des caractéristiques de votre projet, la catégorie de l'opération est : **3**

### L'équipe

Votre coordonnateur SPS est **Quentin MENURET**

Son suppléant est **Sylvain TOULERON**

### La méthodologie

Nos coordonnateurs utilisent un outil d'élaboration des documents, de suivi et de communication : RapsoSPS.

L'outil RapsoSPS permet à tous les stades d'une mission de coordination SPS d'élaborer tous les documents du ressort du coordonnateur et de communiquer avec tous les interlocuteurs d'une opération de BTP. La diffusion des documents est réalisée en temps réel et via une plateforme internet dédiée et sécurisée, les destinataires peuvent répondre ou commenter les documents.

De la phase conception à la livraison d'un ouvrage, RapsoSPS répond aux exigences réglementaires et permet de diffuser, gérer et suivre en temps réel l'avancement de la mission de coordination SPS.

Chaque coordonnateur dispose d'une tablette tactile pour ses interventions sur le terrain couplée à un ordinateur PC qui assure le « back-office ».

#### Les avantages de RAPSOSPS

- Des documents à tous les stades présentés sous une forme lisible, exploitable et synthétique.
- Le suivi et la traçabilité des interventions du coordonnateur SPS, la numérotation des documents émis sur une affaire en une série continue comme le veut la réglementation en matière de Registre-Journal de la Coordination.
- La diffusion automatique par mail de chaque document à l'ensemble des acteurs concernés : Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, entreprises.
- La possibilité pour le Maître d'Ouvrage, et à sa demande, d'accéder à un site sécurisé lui permettant de consulter l'ensemble des documents émis sur son affaire (Chaque document diffusé est automatiquement enregistré en format non modifiable dans l'application).

## Les délais pour les principales prestations

PHASE CONCEPTION (après réception des dossiers de conception)		DÉLAIS
Ouverture du Registre journal de coordination		10 jours
Examen des dossiers de conception		10 jours
Elaboration du PGC SPS / PGSC ou notice de sécurité		10 jours
Constitution du DIUO*		continu pendant toute la phase de conception

PHASE RÉALISATION (délai de réalisation des livrables)		DÉLAIS
Compte-rendu (visites de chantier, inspections communes, réunions dont PV de CISSCT)		2 jours
Harmonisation des PPS		5 jours
Remise du DIUO final*		15 jours après réception

\*Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de DIUO (ex : démolition), il vous sera remis une fiche de fin de mission reprenant les éléments du Registre journal de l'opération.

## Les honoraires

Vous trouverez la grille de prix en annexe de cette proposition.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- Loi 93-1418 du 31 décembre 1993
- Décret 94-1159 du 26 décembre 1994

Le mois supplémentaire de chantier pourra donner lieu à une facturation de **330 € H.T / mois**.

**Le + Socotec** : Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre des Études de Sûreté et Sécurité Publique.

# 4 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CSPS	Répartition
Honoraires dus à la remise du PGC	25,00 %
Honoraires travaux (démarrage et en cours)	70,00 %
Honoraires dus à la remise du DIUO	5,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La Norme 99-600 de juillet 2016 relative à la mission de Coordonnateurs SPS

## Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Le montant de nos honoraires est ferme et non actualisable.

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

# 5

## CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
<b>Mission de coordination SPS (KDA)</b>	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT-SPS PREVENTION

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

# 6

## ANNEXE : CHIFFRAGE MISSION CSPS



### MISSION DE COORDINATION SPS DECOMPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE

Ref. Code du Travail	Mission du Coordonnateur SPS	Nombre ou Fréquence	Unité	Total (Heures)	Coût Prestation (HT)
<b>Phase CONCEPTION</b>					
R 4532-6	Prise en compte du projet	1	Forfait	2	140
R 4532-12	Analyse du dossier de conception	1	Forfait	2	140
R 4532-7	Inspection du site/réunions de préparation	1	Réunions	1	70
R 4532-12	Elaboration du PGC	1	Forfait	3	210
R 4532-12	Constitution du DIUO	1	Forfait	1	70
R 4532-12	Ouverture du Registre Journal	1	Forfait	1	70
R 4532-15	Projet de Règlement de C.I.S.S.C T	Sans objet	Forfait		
<b>Sous Total "Conception"</b>				<b>10</b>	<b>700</b>
<b>Phase REALISATION</b>					
R 4532-14	Inspections Communes avec chaque entreprise	12	Entreprises	6	420
R 4532-48	Analyse et harmonisations des PPSPS	12	Entreprises	1	70
R 4532-48	Mise à jour et adaptation du PGC	1	Forfait	1	70
R 4532-8	Coordination SPS REUNIONS DE CHANTIER	7	Réunions	14	980
R 4532-8	COORDINATION SPS VISITES DE CHANTIER	7	Visites	10,50	735
R 4532-12	Complément DIUO	1	Forfait		
R 4532-12	Consignation sur le Registre Journal	Compris	Forfait		
R 4532-39	Finalisation et remise du DIUO	1	Forfait	2	140
R 4532-15	C.I.S.S.C.T. (une reunion tous les 3 mois) + Visite préalable du chantier + Présidence de la réunion + Rédaction des comptes-rendus correspondants	Sans objet	Forfait		
<b>Sous Total "Réalisation"</b>				<b>34,50</b>	<b>2 415</b>
<b>TOTAL MISSION COORDINATION SPS HT</b>				<b>44,50</b>	<b>3 115€</b>

